

Formations Ecole de Natation Française



BENEVOLE



OBJECTIFS DE LA FORMATION Ecole de Natation Française

Les assistants évaluateurs et évaluateurs ENF s'assurent de la réalisation parfaite des différents tests ENF.



INSCRIPTION

1 – INSCRIPTION AUX FORMATIONS ENF, tous niveaux

Pour s'inscrire en formation d'officiel :

- 1) Se rendre sur le site de la Ligue afin de connaître le calendrier des formations avec les dates et lieux.
Le calendrier est mis à jour régulièrement selon les formations programmées.
- 2) S'inscrire en formation en envoyant le bulletin d'inscription à l'adresse mentionnée sur le bulletin.
Le bulletin d'inscription se trouve : [ICI](#)

ENF 1 – Sauv'nage / ENF 2 – Pass'sport de l'eau / ENF 3 Pass'competition

2 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

Assistant évaluateur :

- Tout licencié âgé d'au moins 14 ans

Evaluateur : Tout licencié âgé d'au moins 18 ans



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

ENF 1	ENF 2	ENF 3
Historique & Objectifs de l'Ecole de Natation Française (ENF) Le CIAA Le Concept ENF Le Cahier des charges ENF		

E.R.F.A.N. Hauts de France

Adresse : 138 Bis Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES

Tel : 03.66.13.01.10

SIRET : 828 680 462 000 29

Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr/>

Email : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région HAUTS DE FRANCE

sous le N° 32 62 02 90 262

en date du 03/02/2017

**L'Agrément ENF**

L'Évaluateur & l'Assistant Évaluateur : qui sont-ils ? Quelles sont leurs missions

Visualisation du test du Sauv'Nage Etude de la grille de validation du Sauv'nage Organisation d'une session Sauv'nage Suivi administratif d'une session de Sauv'Nage en lien avec Extranat QCM	Visualisation du test Pass'sport de l'eau Etude de la grille de validation du Pass'sport de l'eau Organisation d'une session Pass'sport de l'eau QCM	Visualisation du test Pass'compétition Etude de la grille de validation du Pass'compétition Organisation d'une session Pass'compétition QCM
--	---	--

**ORGANISATION DE LA FORMATION****ORGANISME DE FORMATION**

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n°32620290262) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Voir calendrier des formations [ICI](#)

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	En centre	Pratique	HEURES
ENF 1	3H	Temps nécessaire pour évaluer une session	
ENF 2	3H	Temps nécessaire pour évaluer une session	
ENF 3	3H	Temps nécessaire pour évaluer une session	

CALENDRIER DES FORMATIONS

Pour connaître les dates de formation cliquez [ICI](#)

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION**Salles de formation**

ERFAN Hauts de France – 138 Bis rue Léon Blum – Noeux les Mines (62)

Train : Gare à 1 km

Parking accessible derrière l'établissement.

Auberge de Jeunesse – 30 Square Friant les 4 chênes – Amiens (80)

Train : Gare à 3kms

Parking accessible autour de l'établissement

Autres lieux, en fonction de l'origine géographiques des candidats

E.R.F.A.N. Hauts de France

Adresse : 138 Bis Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES

Tel : 06.75.40.19.30

SIRET : 828 680 462 000 29

Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr/>

Email : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région HAUTS DE FRANCE

sous le N° 32 62 02 90 262

en date du 03/02/2017



Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de la région Hauts de France, club d'origine des stagiaires



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences du candidat se fera grâce aux épreuves mises en place par la Fédération Française de Natation.

Si le candidat valide les épreuves théoriques et pratiques, l'ERFAN met à jour le niveau dans extranat.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision de la Fédération Française de Natation.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45



TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
25 €	25 €	---	0 €	25 €



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	HAUDEGAND Franck		franck.haugend@ffnatationhdf.fr
Référent administratif			
Référent Covid 19			
Référent Handicap			

